

Parifonds Bau

Formulaire de remboursement des cotisations Parifonds Bau

Attestation de l'employeur

L'employeur soussigné atteste que l'employé indiqué ci-dessous a travaillé au sein de son entreprise et que des cotisations au Parifonds Bau ont été payées pour la durée mentionnée ci-dessous.

Nom: _____ Prénom: _____
Rue: _____ CP / Lieu: _____
D. d. nais.: _____ N° AVS: _____
Téléphone: _____ E-mail: _____
Fonction: _____

Période de cotisation du: jour.mois.année au jour.mois.année = __ mois (nombre)
-- ' -- ' --

Montant du salaire (sans 13ème mois / vacances et jours fériés)		Montant maximal de remboursement (max. 80% des cotisations)	
Salaire mensuel	Salaire horaire	par année	par mois
☐ jusqu'à	Apprenti	CHF 120.—	CHF 10.—
☐ de	CHF 4'400.—	CHF 360.—	CHF 30.—
☐ à	CHF 25.—	CHF 420.—	CHF 35.—
☐ de	CHF 5'700.—	CHF 480.—	CHF 40.—
☐ de	CHF 32.40		

Lieu, date

Timbre de l'entreprise, signature

Veillez envoyer ce formulaire dûment rempli et signé aussi rapidement que possible à votre organisation de travailleurs (Unia, Syna ou Baukader Schweiz).



Décompte (à remplir par l'organisation de travailleurs)

Section _____ N° de membre _____

Compte tenu des indications faites ci-dessus, le remboursement se calcule comme suit (max. 80% des cotisations):

Montant maximal	prorata	Cotisation	Paiement
☐ Apprenti			
par année	CHF	CHF	CHF
par mois	CHF 10.—		
☐ par année	CHF	CHF	CHF
par mois	CHF 30.—		
☐ par année	CHF	CHF	CHF
par mois	CHF 35.—		
☐ par année	CHF	CHF	CHF
par mois	CHF 40.—		

Le montant sera

- ☐ déduit de la cotisation à l'organisation de travailleurs
☐ viré
☐ payé en espèces (**signature du membre obligatoire**)

Attestant de la véracité de ce décompte /
respectivement de la réception du paiement

Lieu, date:

Nom du membre de l'organisation de travailleurs:

Signature du membre de l'organisation de travailleurs:

Signature de l'organisation de travailleurs:

Remboursement pour les membres cotisant au Parifonds Bau

Selon la Convention nationale (CN) 2016, la CCT voies ferrées, la convention des cadres de la construction, ainsi que l'article 16 des Statuts et l'article 6 et l'annexe 1 du Règlement contributions et prestations du Parifonds Bau, les membres des organisations de travailleurs ont droit à un remboursement maximal de 80 % de leurs cotisations. Les cotisations versées au fonds spécial des cantons **Fribourg, Jura et Jura bernois** seront remboursées directement par ce fonds.

Conditions pour le remboursement

- Vous êtes membre d'une organisation de travailleurs (Unia, Syna, Cadres de la Construction Suisse et des associations de travailleurs affiliées) et vous avez cotisé au Parifonds Bau. Il ne doit pas y avoir des retards de paiement dans les cotisations. Si l'affiliation n'a pas duré pendant toute l'année, le montant se calcule au prorata sur les mois de l'affiliation.
- Le remboursement se fait uniquement pour la période où la durée d'emploi concorde avec l'affiliation à l'organisation de travailleurs.
- **Le remboursement s'élève au maximum à 80 % des cotisations de la section concernée.** Le remboursement des cotisations au Parifonds Bau, respectivement la compensation avec la cotisation de membre actuelle est effectué par l'organisation de travailleurs.
- Pour chaque employé, un formulaire doit être rempli pour chaque année.
- Les salaires doivent être indiqués sans 13ème mois et sans vacances ni jours fériés.
- Le formulaire dûment rempli (ne pas oublier l'attestation de l'employeur) constitue la base de calcul.

Remarque

- Les membres de deux organisations n'ont droit qu'à **un seul** remboursement.
- Le remboursement des cotisations s'effectue normalement dans l'année suivante.
- Adresses pour obtenir de plus amples informations ainsi que les formulaires de remboursement:

Unia

Weltpoststrasse 20
3000 Bern 15
Tél.: 031 350 22 72
E-mail: bau@unia.ch
www.unia.ch



Syna

Römerstrasse 7
4603 Olten
Tél.: 044 279 71 71
E-mail: info@syna.ch
www.syna.ch



Baukader Schweiz

Rötzmattweg 87
4600 Olten
Tél.: 062 205 55 00
E-mail: info@baukader.ch
www.baukader.ch



Parifonds Bau

Sumatrastrasse 15
8006 Zürich
Tél.: 044 258 84 40
E-mail: parifonds@consimo.ch
www.parifondsbau.ch

Parifonds Bau